

Commune de Donzenac

Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2017

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : Y. Valadas

Absents excusés : S. Madrias, D. Vidalie, T. Constanty

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 10 février 2017.

Budgets primitifs 2017

M. F. Sicard, Conseiller Municipal délégué au budget, et M. le Maire procèdent à la présentation des budgets primitifs de la commune, du camping, de la maison funéraire et du lotissement « Le Martel », ces quatre budgets ayant été soumis à l'analyse de la commission des finances réunie le 29 mars 2017.

Commune :

Le budget primitif communal pour l'exercice 2017 s'équilibre pour un montant global de 4 552 465.30 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 039 600 €. Elles sont stabilisées par rapport au compte administratif 2016 (+ 0.44 %). L'effort de maîtrise des dépenses est donc pérenne.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 2 576 064.33 €, en hausse de 1.30 % par rapport à l'année précédente grâce à l'excédent antérieur reporté. Notons qu'en cette période électorale, les baisses de dotations de l'État sont moindres (- 26 181 € en 2017 contre - 51 286 € en 2016) mais l'effort global que devront fournir les collectivités locales pour participer au désendettement de l'Etat reste le même, il est simplement étalé dans le temps et reprendra à la hausse en 2018.

La capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement atteint 536 464.33 €. Après déduction des inscriptions obligatoires (remboursement du capital de la dette, des avances de TVA, etc...), le montant disponible pour l'investissement en 2017 s'élève à 403 700.33 €, soit une hausse de 36.8 % par rapport à 2016 du fait des économies de fonctionnement réalisées.

Les dépenses d'investissement (opérations nouvelles 2017) atteignent 1 087 341.60 € (+ 57.72 %). En recettes, au montant disponible pour l'investissement, s'ajoutent un prêt relais TVA (177 890,27 €) et les subventions (505 751 €). La commune a vu son taux de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux minoré. Ce taux est fonction de l'effort fiscal de la collectivité. Il a donc été nécessaire d'augmenter l'ensemble des taxes locales de 1.6 % afin de retrouver un taux pivot en 2018 et ainsi bénéficier d'un meilleur financement.

La hausse significative des dépenses d'investissement s'explique principalement par l'inscription budgétaire de la première tranche des travaux de restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin et par la réalisation des cheminements piétonniers dans le secteur du Pont de l'Hôpital.

Les autres investissements prévus concernent :

- Le programme voirie 2017 et notamment la sécurisation de la route des Combes (coussins berlinois),
- La réfection de la toiture de l'école maternelle,
- Les travaux d'amélioration et de mise en accessibilité de la salle des Aînés,
- Le lancement des travaux du Schéma d'Accessibilité Programmée (Dojo - Local Foot),
- La révision générale du PLU, l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité et la finalisation de la révision allégée « ESCUDIER II ». Cette dernière est déterminante en termes de développement économique et de création d'emplois puisque la superficie de la zone d'activités d'Escudier va être doublée,
- La mise en œuvre d'une Opération Programmée de l'Habitat - Renouvellement Urbain dans les secteurs du bourg et de Travassac (aides aux propriétaires pour les travaux d'amélioration de l'habitat),
- L'aménagement de places dans le bourg (Les Cordeliers - Rue du Puy Broch),
- L'aménagement de toilettes place Martin Principaud (aire de pique-nique et de camping-car),
- La restauration du puits du village de Travassac,
- Divers travaux d'éclairage public,
- La réfection des allées du parcours de santé,
- L'acquisition de divers matériels et notamment de 2 vidéoprojecteurs interactifs et de 10 tablettes numériques pour l'école...

La stratégie de maîtrise des dépenses courantes et d'optimisation des recettes a porté ses fruits. Elle a permis de dégager de réelles économies et ainsi de redynamiser l'effort d'investissement au bénéfice de tous (habitants, entreprises, commerçants, restaurateurs, associations locales, etc...). Il faut toutefois rester vigilant. Les baisses de dotations vont reprendre bon train en 2018. Il est donc impératif de conserver notre discipline de gestion et

l'esprit de responsabilité qui nous a toujours animés. L'objectif est de préserver un juste équilibre entre la capacité contributive des Donzenacois et les services offerts aux habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif communal 2017.

Camping :

Le budget primitif « camping » de l'exercice 2017 se décompose comme suit :

- + la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 95 000 €,
- + la section "investissement" s'équilibre à la somme de 29 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 du camping.

Maison Funéraire :

Le budget primitif « maison funéraire » de l'exercice 2017 se décompose comme suit :

- + la section "exploitation" s'équilibre à la somme de 18 700 €,
- + la section "investissement" s'équilibre à la somme de 14 125 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 de la maison funéraire.

Lotissement Le Martel :

Le budget primitif « lotissement Le Martel » de l'exercice 2017 se décompose comme suit :

- + la section "fonctionnement" s'équilibre à la somme de 795 750.22 €,
- + la section "investissement" s'équilibre à la somme de 830 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 du lotissement Le Martel.

Droit de place pour les marchés de saison

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 5 € le droit de place pour les marchés de saison.

Personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide les recrutements suivants :

- 1 agent en Contrat Unique d'Insertion (CUI) à temps non complet (20/35^e) affecté au camping,
- 1 agent en Emploi d'Avenir, à temps complet, affecté aux écoles, au restaurant scolaire et à l'ALSH,
- 4 agents saisonniers pour le fonctionnement de l'ALSH pendant les vacances de printemps.

Dénomination du chemin des Mousses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom de « chemin des Mousses » au chemin sis au lieu-dit « Champagnac », reliant la route départementale n° 25 au chemin rural de la route du Clou.

Demande d'achat de la parcelle cadastrée section ZB n° 182

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente au profit de la SCI DUFAR de la parcelle cadastrée section ZB, n° 182, sise sur la zone d'Escudier, afin de permettre l'implantation de 3 nouvelles entreprises ; charge M. le Maire de consulter le service des domaines ; dit que tous les frais inhérents à cette opération sont à la charge du demandeur.

Questions diverses

Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

A compter du 02 mai 2017, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire fait le point sur les réunions qui se sont tenues le 31 mars 2017 (pré-zonage du PLU et examen conjoint des personnes publiques associées pour ESCUDIER II).

Renforcement du réseau basse-tension - Poste du Theil

M. le Maire informe le Conseil du projet de renforcement du réseau basse tension - poste de Theil - pour lequel la commune a consenti des autorisations de passage au profit du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Brive.

Comptes rendus des réunions extérieures

Les Conseillers Municipaux rendent compte des réunions extérieures auxquelles ils ont assisté (Mme M.-T. Clavel - Conseil d'Administration de la Fédération des Village-Etapes ; Mmes A. Conjat et D. Momot, MM P. Lavaux et D. Canou - Comité Syndical du SIAV).

Politique de proximité

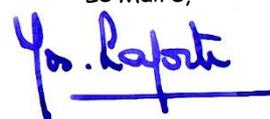
M. le Maire fait le point sur les travaux en cours sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Donzenac, le 07 avril 2017

La Secrétaire de séance
Y. Valadas

Le Maire,



Les Conseillers Municipaux,